

Présents : RÉSONET Danielle, MIGNOT Hervé, MALVAL Élodie, BARRIER David BERGER Serge, DIVAY Thibaut, PAQUET Daniel, PARIS Leïla, TRAVERS Baptiste, RIMBAULT Éric.

Absente excusée ayant donné pouvoir: DUBOIS Sandrine à Serge BERGER.

Secrétaire de séance : Leïla PARIS.

Madame CARTHE et Monsieur MARCHAND, nouveaux commerçants « au bar des bruyères » se sont présentés et ont exposé leur projet de reprise, ils espèrent une ouverture à la mi -octobre. Les loyers seront gratuits pour septembre et octobre.

Madame le Maire fait approuver le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 3 juillet 2025.

1-ENFOUISSEMENT COORDONNÉ DES RÉSEAUX **délib 2025_09_20**

Madame le Maire rappelle qu'à l'occasion de travaux de réaménagement de voirie, il apparaît souvent pertinent d'assurer l'effacement des réseaux aériens, par enfouissement.

Les AODE (Autorité Organisatrice de Distribution de l'Electricité) peuvent utiliser les dispositions de l'article L2224-35 du CGCT qui sont applicables si le réseau électrique et le réseau de communications électroniques à effacer comportent au moins un appui commun dans l'emprise du chantier envisagé.

En Ile et Vilaine, un accord cadre a été conclu en entre le SDE 35, Rennes-Métropole, Orange et l'Association des Maires d'Ile et Vilaine le 4 décembre 2018.

Lorsque de tels travaux sont envisagés, la question de la propriété des réseaux enfouis doit être traitée; en accord avec Orange, la collectivité peut garder la propriété des ouvrages de génie civil (chambres et fourreaux) ou pas.

Ce choix se traduit par une convention entre la collectivité, Orange et le SDE 35.

2 options sont proposées :

Option A, la collectivité est propriétaire des ouvrages qu'elle met à la disposition d'Orange, elle en assure l'entretien, la maintenance et la réparation.

Option B, Orange est propriétaire des réseaux, elle en assure l'entretien, la maintenance et la réparation.

Madame le Maire propose de retenir l'option B.

Le Conseil Municipal ayant délibéré :

- retient l'option B ;
- autorise Madame le Maire à signer la convention à intervenir et tout document s'y rapportant.

Le Conseil Municipal décide, après délibération, d'approuver cette proposition et d'autoriser Madame le Maire à signer les documents concernant ce dossier.

Présents : 10
Votants : 11
Pour : 11
Contre ; /
Abstention

Un dossier de Déclaration Préalable a été déposé le 28 août pour une implantation route du verger .



QUESTIONS DIVERSES

Cantine

Par courrier du 7 juillet, l'OGEC a informé la mairie que le déficit de la cantine sur l'exercice 2023-2024 s'élevait à 6727€ et a demandé si la commune pouvait en prendre une partie en charge, madame le Maire a transmis la demande à l'ensemble des élus et a demandé des éléments complémentaires, en l'absence de réponse, le Conseil Municipal ne peut pas apporter de réponse à cette demande.

Aménagement du chemin de la touche , allée des hortensias

Le Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré sera sollicité pour une mission d'accompagnement : détermination des besoins, rédaction du cahier des charges pour la maîtrise d'œuvre et aide au choix du bureau d'études.

L'aménagement porte sur 470 mètres environ, des luminaires, des Bornes en Apport Volontaire ainsi qu'un cheminement piéton seront à prévoir.

La Garantais

Le bois qui a été coupé sur les parcelles de M de Malartic a été entreposé sur un terrain communal sans autorisation, un problème se posera lors de l'évacuation de ce bois car le chemin de la Garantais ne peut supporter de gros tonnages.

Le marché de Noël aura lieu le samedi 13 décembre de 16h à 23h.

Des dépôts sauvages ont été constatés cet été chemin du chat troussé ainsi qu'une recrudescence des déjections canines dans le bourg malgré la mise à disposition de sachets .

La séance est levée à 21h50

Le Maire,
Danielle RESONET

Le secrétaire,
Leïla PARIS.



